



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2012

Le ministère des Outre-mer réoriente sa politique de soutien à l'export des entreprises ultramarines, en partenariat avec UBIFRANCE

Victorin LUREL, ministre des Outre-mer, annonce le renouvellement de la convention avec UBIFRANCE pour la période 2013-2014. Ce partenariat entre l'Agence française pour le développement international des entreprises et le ministère des Outre-mer, initialement signé en 2009, permet aux entreprises des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon de bénéficier d'un programme dédié d'accompagnement à l'export. Le bilan positif des trois premières années de ce dispositif a conduit le ministère à élargir les termes de ce partenariat afin qu'il puisse bénéficier à plus d'entreprises ultramarines et à en préciser les priorités.

Lancée dès 2009, la collaboration entre le ministère des Outre-mer et UBIFRANCE a permis d'identifier les filières et les secteurs porteurs à l'export dans les DOM. Elle est accompagnée d'un programme d'actions dédié aux DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon, financé par le ministère et mis en œuvre par UBIFRANCE.

Cette convention, qui vise les marchés du « grand export », comme les marchés régionaux, au voisinage direct des DOM, s'est concentrée dans un premier temps sur les secteurs les plus prometteurs à l'export : l'agroalimentaire, l'environnement, les énergies renouvelables et les technologies de l'information et de l'environnement.

Au terme des trois premières années de mise en place du dispositif d'appui à l'export des entreprises ultramarines, le bilan est très positif puisque, par exemple :

- **400 entreprises** des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon **ont été accompagnées sur la période,**
- **14 Volontaires Internationaux en Entreprises (VIE)** sont d'ores-et-déjà en poste au service d'entreprises ultramarines à l'étranger,
- **46 journées de formation** à l'export ont été organisées dans les DOM,
- **3 « journées-phare export »** se sont tenues en Martinique, en Guyane et à la Réunion pour le compte de 135 entreprises,

Fort de ces résultats encourageants, Victorin LUREL a décidé de reconduire la convention de partenariat avec UBIFRANCE avec de nouvelles priorités :

- donner la priorité aux PME ayant le plus fort potentiel d'exportation afin de réduire le taux d'échec des primo exportateur,
- renforcer le dispositif des VIE et mieux l'adapter aux besoins spécifiques des PME d'outre-mer ;
- concentrer les efforts sur les exportations régionales afin de mieux insérer les outre-mer dans leur environnement économique immédiat.

Pour sa part UBIFRANCE a indiqué l'importance d'une action de moyen terme : « *Pour être couronnée de succès, la démarche export doit s'inscrire dans la durée. Nous nous réjouissons de la confiance renouvelée*

que nous témoigne le ministère des Outre-Mer pour accompagner les entreprises des DOM sur les marchés étrangers. La première étape a été couronnée de succès, il nous faut maintenant aller plus loin pour asseoir l'expertise ultramarine à l'export », indique Christophe LECOURTIER, Directeur Général d'UBIFRANCE.

A propos d'UBIFRANCE :

UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Commerce extérieur et de la Direction Générale du Trésor.

UBIFRANCE est doté de son propre réseau de collaborateurs, en France et dans le monde. 80 bureaux présents dans 60 pays, accompagnent les entreprises sur place, soit plus de 1400 collaborateurs multiculturels dédiés à l'accompagnement des PME à l'export.

UBIFRANCE est également le gestionnaire de la formule V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

www.ubifrance.fr